

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil le 31 juillet 2025

Une saisie douanière de plus de 138 kg de cocaïne à Marseille débouche sur le démantèlement d'un réseau criminel à Barcelone

Les douaniers de Marseille viennent de saisir 138,5 kg de cocaïne dans un conteneur destiné à Barcelone. Sa livraison, surveillée par le renseignement douanier (DNRED) en coopération avec la DAVA espagnole et sous la supervision de la JIRS de Marseille, a permis la mise à jour d'un réseau et l'interpellation de quatre personnes en Espagne.

Fin juin, un navire en provenance du Chili, ayant fait escale en Équateur, accoste au port de Fos-sur-Mer (Port-Saint-Louis-du-Rhône) pour une escale prolongée. Les agents de la Direction régionale des douanes de Marseille décident alors de déployer un dispositif de contrôle renforcé sur les conteneurs débarqués à quai.

180 des 1 820 conteneurs déchargés sont identifiés comme prioritaires lors des opérations de ciblage réalisées par les douaniers. Ils sont immédiatement bloqués et inspectés à l'aide du scanner mobile spécial, mobilisé pour l'occasion.

Alors que l'opération touche à sa fin après plusieurs jours de travail, une image suspecte apparaît dans un conteneur transportant officiellement des rouleaux de carton.

À l'ouverture, les douaniers de la brigade des douanes de Port-Saint-Louis découvrent, dissimulés au milieu de la cargaison licite, plusieurs sacs en toile synthétique contenant des pains de cocaïne, camouflés entre les bobines de carton.

Cette technique est typique de la technique dite du "rip-off", qui consiste pour les organisations criminelles à polluer du fret commercial avec de la drogue.

Au total, ce sont 138,5 kg de cocaïne quasiment pure qui sont saisis par la douane, avec le soutien de la gendarmerie pour sécuriser cette opération sensible, la marchandise étant estimée à la revente au détail à près de 9 millions d'euros.

Le conteneur a pu reprendre sa route maritime vers Barcelone le 10 juillet, mais sous étroite surveillance. En effet, la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières a sollicité auprès du parquet d'Aix-en-Provence l'autorisation de mettre en œuvre une livraison surveillée internationale visant à identifier et interpellier les destinataires des produits stupéfiants. La JIRS s'est saisie de la procédure le 4 juillet 2025 et a confié l'enquête, ouverte des chefs d'importation sans déclaration en douane applicable à une marchandise dangereuse pour la

santé publique (stupéfiants) commis en bande organisée, à la DNRED. La coopération douanière avec les autorités espagnoles a été organisée en quelques jours sous la supervision, côté français, de la JIRS de Marseille.

À son arrivée au port de Barcelone, le 14 juillet, le conteneur est discrètement pris en charge par la Dirección Adjunta de Vigilancia Aduanera (DAVA), l'autorité douanière espagnole spécialisée dans la lutte contre les trafics de stupéfiants. Trois jours plus tard, le conteneur quitte le terminal pour rejoindre un entrepôt situé à 30 km de Barcelone. Les autorités espagnoles déclenchent alors leur opération de bouclage et arrêtent deux individus sur le site.

Les perquisitions menées dans la foulée permettent de révéler l'existence de complicités portuaires, confirmant l'ancrage du réseau dans la logistique maritime. Les premières investigations espagnoles ont permis, au final, l'interpellation de 4 personnes.

Cette opération illustre la coopération étroite et efficace entre les douanes françaises et espagnoles, et démontre l'impact concret de leurs actions coordonnées dans la lutte contre les trafics internationaux.

Mais ce succès ne doit pas masquer la persistance de la menace. Le 10 juillet, une autre saisie de 16 kg de cocaïne a été réalisée par la douane de Marseille sur le même port de Fos-sur-Mer. Là encore, la drogue était dissimulée dans un conteneur selon la méthode du "rip-off", mais rapidement repérée grâce au passage au scanner du chargement. Aucun lien formel n'a été établi entre les deux affaires.

Ces deux saisies illustrent l'engagement de la douane française dans les ports, zones prioritaires de contrôle pour faire face aux trafics illicites internationaux.

POUR ALLER PLUS

Lien vers l'album photo : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/09092X9h5p>

Lien vers la vidéo : <https://we.tl/t-Y3ZpN0UowE>

*Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : **DOUANE FRANÇAISE***

Contacts presse :

Bureau de la communication : 01 57 53 42 11 - presse@douane.finances.gouv.fr